



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2016**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Jean-Jacques GATEAUD - Joël GROSJEAN - Denis BERTHOUD - Chantal COURDIOUX - Christiane CLAUDE - Dominique DASSONVILLE - Pierre-Yves FICHET - Patrick LYOT - Jean-Marc TRAHAND

Convoqués en séance ordinaire le 29 août 2016 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Marie-Thérèse LAGRANGE à Christiane DUVERNAY - Roland SCHULTZ à Pierre-Yves FICHET.

Absente excusée : Valérie TARDY.

Absent : Thibaut FOUGERAS.

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Jacques GATEAUD

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 08/07/2016, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

1. Ressources Humaines : création d'un poste d'adjoint d'animation, non titulaire, à temps non complet
2. SYDESL : modification de l'éclairage public 69 - Le clos bardot
3. Marché de travaux « Aménagement de bâtiments publics » - Avenant n° 01 - Lot 4 menuiserie
4. Approbation du marché de travaux « Extension du réseau d'assainissement Le Moulin d'en haut / Rte d'Azé »
5. Projet de construction des ateliers municipaux
6. Gîte de Domange - Mise en place d'une nouvelle tarification
7. Affaires forestières - Proposition des coupes 2017 et affouages
8. Finances - Décision modificative technique Budget Communal 2016
9. Bilan garderie - Année scolaire 2015/2016
10. Désignation des représentants auprès de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens
11. Devis
12. Informations diverses

1^{ER} POINT : RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste d'adjoint d'animation, non titulaire, à temps non complet

Mme le Maire rappelle à l'assemblée :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La surveillance des enfants déjeunant au restaurant scolaire incombe à la commune. Actuellement, les repas sont servis en deux temps : 1^{er} service à 12 h et second service à 12 h 40. Or, lors du second service, un seul agent communal gère les enfants qui sont relativement nombreux (entre 40 et 43). Il convient de recruter une deuxième personne pour pouvoir l'assister.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation, en raison d'un accroissement d'enfants déjeunant au restaurant scolaire,

Mme le Maire propose à l'assemblée,

NON TITULAIRE

- la création d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe non titulaire, à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires annualisées pour exercer les fonctions de surveillance du restaurant scolaire pendant les périodes de déjeuners.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans l'encadrement des enfants.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 340 - indice majoré 321

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Emploi(s) : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe - non titulaire :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 1 abstention,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

2^{ème} POINT : SYDESL - Modification de l'éclairage public 69 - Le Clos Bardot

La parole est donnée à M. Gérard BUONO

Il fait part à l'assemblée de l'estimation du coût des travaux pour le remplacement du bloc optique du luminaire n° 69 au Clos Bardot.

Actuellement, ce luminaire est équipé d'un bloc optique asymétrique (180°) plus adapté à l'éclairage d'un chemin que d'une placette. Il convient donc de le remplacer par un luminaire symétrique (360°)

Le plan de financement mentionné dans le courrier précise le coût HT restant à la charge de la commune soit 300 € HT.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord financier de principe à la contribution communale d'un montant estimatif de 300 € HT sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues,

3^{ème} POINT : MARCHÉ DE TRAVAUX « Aménagement de bâtiments publics » - Avenant n° 1 - Lot 4 menuiserie

VU le marché conclu avec l'EURL Olivier CAUCHE en application de la délibération n° 2016/31 du conseil municipal du 28 avril 2016 relative à l'approbation des travaux pour l'aménagement de divers bâtiments publics,

Considérant le présent avenant n° 1 qui a pour objet de remplacer le parquet flottant stratifié de la salle du conseil municipal par un parquet ayant une qualité supérieure à celui proposé dans le marché initial,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune d'Igé,

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **DE CONCLURE** l'avenant d'augmentation ci-après détaillé dans le cadre du lot n° 04 « menuiserie » :

Attributaire : EURL CAUCHE - ZA en Prêle - 71960 IGÉ

Marché initial du 17/05/2016 : 5 255.51 € HT

Avenant n° 1 - montant : 668.00 € HT

Nouveau montant du marché : 5 923.51 € HT

- **D'AUTORISER** le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

4^{ème} POINT : APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX « Extension du réseau d'assainissement Le Moulin d'en haut / Route d'Azé »

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie avec le Cabinet GELIN, chargé de la maîtrise d'œuvre, le mercredi 10 août 2016. L'estimation des travaux faite par le cabinet s'élevait à 34 555 € HT.

Suite à la consultation, 7 plis ont été reçus. L'analyse des plis a fait ressortir les 4 entreprises les mieux-disantes, à savoir :

- ETS - 39 089 € HT / POTAIN - 39 325 € HT / COLAS - 39 998 € HT / SCTP - 41 463 € HT

L'analyse complète de ce marché est en attente du Cabinet GELIN et devrait être reçue très rapidement.

Afin de gagner du temps et de pouvoir démarrer les travaux dans les meilleurs délais, Mme le Maire demande à l'assemblée de donner un accord de principe pour ces travaux pour un montant maximum de 36 000 € HT.

Exposé entendu, le conseil municipal, à 12 voix POUR et 1 abstention,

- **DONNE son autorisation** à Mme le Maire pour la signature du marché de travaux « Extension du réseau d'assainissement Le Moulin d'en haut / Route d'Azé » pour un montant maximum HT de 36 000 €.

5^{ème} POINT : PROJET DE CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Pour une meilleure compréhension du dossier, Mme le Maire en rappelle l'historique.

En décembre 2011, une assistance à maîtrise d'œuvre pour le choix d'un architecte, a été lancée pour l'opération commune « Aménagement d'une boulangerie/supérette et construction des ateliers municipaux ».

Le cabinet ROBIN a été retenu pour la mise en œuvre des deux projets.

Le 1^{er} mars 2013, le conseil municipal ne valide pas le projet des ateliers municipaux au vu du coût trop élevé et la décision de construction est alors reportée.

Le 1^{er} août 2016, un courrier émanant de M. le Président de la CAMVAL informe la commune d'Igé que les fonds de concours attribués pour 79 020 € ne seront pas garantis au 1^{er} janvier 2017. Mme le Maire rappelle qu'un dossier a été déposé pour l'aménagement de bâtiments publics (aide sollicitée : 15 012 € - en attente de décision).

Le solde de ces crédits s'élève donc à 64 008 € (79 020 € - 15 012 €) et pour pouvoir en bénéficier, un dossier doit être déposé au plus tard le 17 novembre 2016.

Par ailleurs, des sondages de sol ont été effectués sur le terrain communal cadastré B 436-437, en contrebas du long de la D 85. Les résultats ont été connus le 22 août 2016. La construction d'ateliers municipaux serait envisageable.

Quelques visites d'ateliers municipaux sur les communes aux alentours ont été programmées.

D'autre part, le marché de maîtrise d'œuvre n'ayant pas été résilié, le contrat avec le Cabinet ROBIN est toujours d'actualité.

Fort de ces éléments, M. Saïd BOUNOUADAR, du Cabinet ROBIN, a été reçu par les élus. Il proposera un avant-projet sommaire le 08 septembre 2016 à 14 h 30 en mairie. Les élus intéressés ainsi que les agents du service technique y sont conviés.

→ **M. Joël GROSJEAN quitte l'assemblée du conseil municipal à 21 h 05.**

6^{ème} POINT : GITE DE DOMANGE – Mise en place d'une nouvelle tarification

Elle propose à l'assemblée d'instituer une tarification préférentielle destinée aux personnes en formation à savoir :

- Nuitée à 15 € (compris chauffage, linge fourni) + 0.90 € de taxe de séjour.
Le ménage restant à la charge du stagiaire.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer une tarification préférentielle dédiée uniquement aux personnes en formation (stagiaire) - Nuitée à 15 € + 0.90 € de taxe de séjour à compter du 01/09/2016.

7^{ème} POINT : AFFAIRES FORESTIÈRES – Proposition des coupes 2017 et affouages

La parole est donnée à M. Denis BERTHOUD

- **Destination et mode de vente des coupes 2017**

La vente par les soins de l'ONF des coupes n° 39 et 65 en 2017

La délibération sera actée lors d'un prochain conseil municipal (en attente de la venue de l'agent ONF pour explications).

- **Fixation de la taxe d'affouage**

Sur proposition de la commission « Bois et Forêt », il est proposé de reconduire la taxe d'affouages fixée en 2016 soit 50 €.

Pour 2017, les affouages auront lieu :

- Parcelle 82 : si invendue lors de l'adjudication du 13/09/16 à Beaune.
- Si parcelle 82 vendue : les affouages auront lieu dans les parcelles 83 et 84.

Les inscriptions se feront au secrétariat de mairie du 11 octobre au 04 novembre 2016

La distribution est programmée le samedi 26 novembre 2016 à 8 h 00.

- **Location des parcelles de vigne « En Vernaye »**

Un règlement précisant les modalités de plantation sera remis prochainement aux trois locataires.

La présente réglementation sera confortée par la Charte des zones sensibles à l'érosion jointe en annexe. Les locataires s'engageront à la respecter.

8^{ème} POINT : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE TECHNIQUE BUDGET COMMUNAL 2016

Mme le Maire expose qu'il convient d'ajouter des recettes au chapitre 024 « produits de cessions » dans le cadre de l'acquisition d'une débroussailleuse et de la vente de l'ancien matériel ROUSSEAU.

Vu le budget communal 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à l'opération comptable suivante :
Chapitre 21 - C 21578 - 7500 €
Chapitre 024 - C 024 + 7500 €

9^{ème} POINT : BILAN GARDERIE – ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Madame le Maire présente le bilan de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2015/2016, à savoir :
75 enfants inscrits représentant 49 familles.

Total RECETTES : 12 523.00 €

Total DÉPENSES : 14 576.18 €

D'où un déficit de 2 053.18 €

Elle propose de ne pas augmenter les tarifs pour la garderie. Accord à l'unanimité. Pour les années à venir et si le déficit se confirme, il sera envisagé de revoir la tarification du service garderie périscolaire.

A la demande des parents, l'alimentation des goûters sera modifiée. Il sera donné aux enfants du pain, du chocolat, du fromage etc... à la place des gâteaux.

10^{ème} POINT : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SITES CLUNISIENS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux représentants auprès des Sites Clunysiens de la commune auprès de cette fédération,

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Titulaire : Marie-Thérèse LAGRANGE

Suppléante : Chantal COURDIOUX

11^{ème} POINT : DEVIS

- ⇒ CFI Informatique : fourniture de 2 disques externes 2 TO + configuration sur site pour sauvegarde des données informatiques - 897.67 € TTC - Accord à l'unanimité.
- ⇒ ASR : divers marquages au sol (reprise et création) - 3 609.19 € TTC - Accord 11 voix POUR et 1 ABSTENTION pour certains marquages.

12^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- Cimetière : la procédure des reprises des concessions échues et/ou en état d'abandon arrive à terme. Le 2^{ème} constat d'abandon aura lieu au cimetière le 25 octobre 2016 à 10 h 00. Environ 90 emplacements seront à reprendre par la commune. En 2017, une commission sera mise en place pour la réflexion à mener en la matière.
- Ecole : la rentrée scolaire compte 104 enfants répartis ainsi :
Classe petite et moyenne section de maternelle = 24
Classe grande section de maternelle et CP = 29
Classe CE 1 et CE 2 = 25
Classe CM 1 et CM 2 = 26
Les travaux du plafond du préau et du dortoir sont terminés.
- Travaux en cours :
 - Les travaux de la RD 134 (bord de la rivière) au niveau du Munet vont être réalisés au 15 octobre 2016. Information donnée par la DRI.
 - Les travaux pour l'aménagement de la salle d'activités jouxtant la salle des associations reprendront lundi 05 septembre 2016.
 - Les potelets et chaînes (Monument aux Morts et contrebas de la place de l'église) sont en cours d'installation par l'entreprise ETS.
 - Suite au rapport de la SOCOTEC, l'électricité du chœur de l'église St Germain doit être refaite. Deux devis ont été demandés - En attente.
 - Programme pour la réhabilitation des Assainissement Non Collectif (ANC) : un courrier de l'Agence de l'Eau a été reçu autorisant les demandeurs à commencer leurs travaux. Un point sera fait prochainement avec Mme PLONGENET du service assainissement au Conseil Départemental avant d'en aviser les demandeurs.
- Bibliothèque : suite à la réunion du 28 juin 2016, quelques nouvelles organisations seront mises en place. Le compte rendu est disponible au secrétariat de mairie.
- Dossier oenotourisme : le circuit proposé devrait être réalisable et bénéficier de la subvention sollicitée sous une autre appellation.
- Commerce : un poissonnier (vente ambulante) est présent tous les samedis matins, stationné vers la bascule du poids public.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 H 25.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 07 octobre 2016 à 20 h 00.